RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

DEMANDE PASSERELLE VERS LA 1ère PROFESSIONNELLE

Art. D. 333-18 et 18-1 du code de l'éducation

Année scolaire 2020-2021

Pour les élèves souhaitant changer de voie d'orientation ou de champ professionnel :

- ***Les élèves de 2nde et 1ère générale ou technologique souhaitant poursuivre en 1ère professionnelle***
- ***Les élèves de 2nde prof., 1ère prof. et de terminale CAP demandant une spécialité de 1ère professionnelle non cohérente avec la spécialité initiale***

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

INE : ……

Nom : …… Nom des représentants légaux: ……..……

Prénom : …… ……

Date de naissance : …….. G ❑ F ❑

Adresse : ……..…….....

……..……

N° Téléphone : …… Courriel : ……..

ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ

Nom de l'établissement : ……..……..

Classe : 2nde pro : ❑ 1ère pro :❑ Terminale CAP : ❑ Spécialité : ……

2nde GT : ❑ 1ère G ou T : ❑ série : …… Autre : ❑ à préciser : ……..

Langue vivante A : …….. Langue vivante B : …….. Redoublant : OUI ❑ NON ❑

PROJET DE L'ÉLÈVE

Projet actuel exprimé par le jeune, démarches effectuées à ce jour : (un courrier de motivation peut être joint à ce dossier)

..... ……..

..... ……

..... ……

..... ……

……

……

……....

.....

.....

Vœu n°	1ère professionnelle, spécialité :	Établissement demandé
1		
2		
3		
4		

À ……le ……

Signature de l'élève majeur ou de ses responsables légaux,

Le choix d'une passerelle doit se faire à la demande de l'élève et de sa famille après un dialogue avec l'équipe éducative.
Dans la mesure du possible, il convient de proposer un temps d'observation aux élèves dans la formation souhaitée, coordonné par le professeur principal.
Ce temps de découverte n'a pas vocation à durer mais doit permettre de confronter l'élève aux exigences de la formation et ainsi l'amener à valider ou non son projet.
Par conséquent, l'avis de l'équipe pédagogique du lycée professionnel est indispensable.

AVIS SUR LA (OU LES) POURSUITE(S) D'ÉTUDES ENVISAGÉES

Avis de l'équipe pédagogique de l'établissement d'origine : motivation, chances de réussite (compétences et connaissances scolaires), solidité du projet, démarches effectuées par le jeune, expériences… :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

❒ Avis favorable ❒ Avis défavorable

À ……le ……

Signature du représentant de l'établissement d'origine et cachet de l'établissement

Avis de l'équipe pédagogique de l'établissement d'accueil (avis sur la candidature, les chances d'adaptation et de réussite du candidat, le contact avec le jeune, et recommandations pédagogiques visant à l'accompagnement de l'élève dans son projet) :

Joindre vos bulletins à ce dossier !

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

❒ Avis favorable ❒ Avis défavorable

À ……le ……

Signature du représentant de l'établissement d'accueil et cachet de l'établissement

NB : le vœu sera systématiquement saisi dans AFFELNET-LYCÉE par l'établissement d'origine. L'avis sera obligatoirement transmis à la DRAIO site Dijon via l'application PassRL. Un avis favorable de l'établissement d'accueil vaut maintien du vœu dans la procédure AFFELNET-LYCÉE. L'affectation sera fonction du barème et des places disponibles. Un avis défavorable de l'établissement d'accueil ou l'absence d'avis ou un retour hors délai de l'avis entraînera une décision de refus d'affectation, saisie par la DRAIO site Dijon.